

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE



- Inscription dans les temps
- Absence justifiée
- Enfants dont les familles ont été contactées par l'ADL pour cause de maladie ou d'accident
- Enseignant absent

PAS DE FACTURATION



Les justificatifs

Vous disposez d'un délai de **8 jours ouvrés** pour transmettre vos justificatifs d'absence.

VALABLES

- Certificat médical, ordonnance, attestation d'un rendez-vous chez le médecin (rdv sur carte de visite, capture d'écran Doctolib, mail de confirmation de rendez-vous...), facture de la pharmacie
- Attestation de jour enfant malade ou de télétravail de l'employeur ou extrait KBIS pour les professions libérales
- Attestation sur l'honneur de garde d'enfant par l'assistant maternel (fournir le contrat de travail) ou les grands parents (fournir livret de famille)
- Acte de décès ou de mariage
- Confirmation d'un rendez-vous au Tribunal, à la Préfecture, en Mairie...
- Arrêt de travail d'un des deux parents

NON VALABLES

- Photo de l'enfant malade et/ou thermomètre
- Les fêtes religieuses
- Billets d'avion ou de train

→ **ATTENTION, SI VOUS DISPOSEZ DE LA CLASSIFICATION DES FAMILLES EN « CAS PARTICULIER », VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE RENOUELÉE CHAQUE ANNÉE POUR LES DEUX PARENTS.**



**INSCRIPTION HORS DÉLAI
OU
ABSENCE INJUSTIFIÉE**

Périscolaire du matin
ou du soir



Surfacturation de **8€/jour** en sus du tarif appliqué

Restauration scolaire



Surfacturation de **12€/repas** en sus du tarif appliqué

Absence journée complète
(périscolaire matin + restauration + périscolaire soir) : 15€

Accueil des mercredis
et des vacances



Surfacturation de **15€/jour** en sus du tarif appliqué

Retards



En cas de retard pour venir récupérer votre enfant, au-delà de 15 minutes, une surfacturation de **8€** en sus du tarif sera appliqué dès le 1^{er} retard.